L'éducation préscolaire
et l'enseignement primaire et secondaire
en 1985-1986

Du projet à l'action

Notes pour l'intervention
du ministre de l'Éducation
Monsieur FRANÇOIS GENDRON
à la Commission permanente de l'éducation
et de la main-d'oeuvre
à l'occasion de la défense des crédits
du ministère de l'Éducation
le jeudi 9 mai 1985

Québec

86-05453/

L'éducation préscolaire
et l'enseignement primaire et secondaire
en 1985-1986

Du projet à l'action

Dépôt légal : deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

2-550-08311-3

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation 1985

Table des matières

Introduction 7

1. Les défis adressés au système scolaire 9

1.1 Assurer le développement optimal du potentiel humain 9

1.2 Accroître l'« employabilité » des jeunes 9

1.3 Réduire les inégalités persistantes 9

1.4 Favoriser la participation des jeunes à l'avenir du Québec 10

2. Les orientations et les plans en chantier 11

2.1 Les politiques majeures 11

2.1.1 La formation générale 11

2.1.2 La formation professionnelle 11

2.1.3 Le projet d'éducation permanente 12

2.1.4 La micro-informatique dans le système scolaire 13

2.2 Les efforts à poursuivre 14

2.2.1 Les milieux économiquement faibles 14

2.2.2 L'école et les communautés culturelles 14

2.2.3 L'école et les élèves doués et talentueux 14

2.2.4 La condition féminine 15

2.2.5 L'insertion sociale et professionnelle des jeunes 15

2.2.6 La formation et le perfectionnement des maîtres 16

2.3 Une restructuration à faire 16

3. Les traits de ce temps de mise en oeuvre 17

3.1 La responsabilisation des milieux 17

3.2 La concertation des partenaires 17

3.3 La recherche de la qualité et de l'efficacité à l'aide de l'évaluation. 18

Conclusion 21

Introduction

L'étude des crédits du ministère de l'Éducation revêt cette année un caractère particulier. Nous sommes en effet parvenus à une étape décisive du processus de ce renouveau amorcé avec la publication en 1977 du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. Des orientations ont été proposées, largement discutées puis adoptées; des politiques ont été élaborées, des plans tracés et des réalisations amorcées dans un contexte fort difficile; enfin, de nouvelles structures viennent tout juste d'être choisies. L'année 1985-1986 se présente comme une charnière importante entre une période principalement caractérisée par la réflexion, et une autre — déjà commencée — où les énergies seront davantage canalisées vers la mise en oeuvre et la consolidation.

Parmi les défis que doit relever le Québec, il importe de reconnaître ceux qui interpellent plus directement le système scolaire: le développement du potentiel humain, les jeunes et l'emploi, l'égalité des chances, le virage technologique. Les orientations et les plans arrêtés à travers toutes les recherches et les efforts de renouveau des dernières années visent à répondre à ces défis. Déterminés en particulier par la nouvelle loi sur l'enseignement primaire et secondaire public et par la nouvelle configuration du ministère de l'Éducation, distinct du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, les traits de ce temps de mise en oeuvre sont avant tout la responsabilisation des milieux, la concertation des partenaires, la recherche de la qualité et de l'efficience révélées à l'aide de l'évaluation.

1. Les défis adressés au système scolaire

Notre système scolaire a été l'instrument par excellence de notre accession au rang des États modernes. Cependant, au fur et à mesure de notre évolution récente, nous avons réussi à multiplier et à diversifier les leviers de notre développement collectif. L'école s'est délestée des fonctions supplétives qu'une conjoncture particulière l'obligeait d'assumer. Les pressions actuelles vont plutôt dans le sens d'un centrage sur sa mission essentielle et d'une contribution, parmi d'autres, à l'enrichissement du tissu social.

Au nombre des tâches dévolues au système scolaire, il y en a quatre qui, à l'heure actuelle, m'apparaissent devoir retenir notre attention particulière.

1.1 Assurer le développement optimal du potentiel humain

En premier lieu, le système scolaire constitue toujours l'agent principal du développement de nos ressources humaines. Même si l'on doit reconnaître qu'une part de plus en plus grande des apprentissages s'effectue à la faveur d'un réseau informel d'éducation, c'est encore le système formel qui détient la responsabilité du projet de la formation de base. Cette contribution unique, le nouveau ministère de l'Éducation entend l'assurer dans la perspective d'une éducation permanente.

Avec l'accroissement du volume des connaissances et l'accélération du rythme des transformations, il devient impérieux de concevoir le temps de la scolarité obligatoire comme une simple étape de la formation étalée sur toute une vie. C'est pourquoi l'organisation des enseignements généraux et professionnels doit viser moins l'abondance des savoirs que leur approfondissement et leur transférabilité. Ce discours, vieux déjà d'une vingtaine d'années, est devenu chez nous une réalité bien vivante.

1.2 Accroître l'« employabilité » des jeunes

Aucune nation ne peut impunément gaspiller ses ressources humaines; aucune ne peut, sous peine d'en récolter les fruits amers, condamner sa jeunesse à l'oisiveté et au chômage chronique. Ce problème est une préoccupation prioritaire du gouvernement et des mesures ont déjà été prises pour corriger la situation. Le ministère de l'Éducation apporte une contribution essentielle à la réalisation du plan gouvernemental pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le système scolaire ne crée pas les emplois. Il peut toutefois contribuer à accroître l'« employabilité » des jeunes. Les statistiques montrent que les diplômes sont encore le « sésame » qui ouvre la porte des emplois. Il faut donc faire en sorte que les élèves persévèrent dans leurs études jusqu'à l'obtention de ce diplôme et si, le cas échéant, ils abandonnent, il faut faciliter leur retour à l'école. Une meilleure information sur le marché du travail et sur les secteurs moins achalandés constitue un autre moyen d'augmenter les chances d'emploi. Enfin, la formation elle-même peut être un atout majeur de la recherche d'emploi. Une meilleure identification des besoins du marché du travail favorise une plus grande adaptation de la formation et, par conséquent, accroît l'« employabilité ».

1.3 Réduire les inégalités persistantes

L'institution scolaire est pour une large part solidaire et tributaire de la société dont elle fait partie; elle est aussi agent de changement social. C'est dans la dialectique de ses rôles antinomiques de conservation et de transformation qu'elle doit composer avec le phénomène des inégalités.

Longtemps on a cru que le système scolaire pouvait être l'instrument principal de la réduction des inégalités sociales. Aujourd'hui, nous savons que malgré tous nos efforts de généralisation et de démocratisation de l'enseignement, des inégalités persistent parce que les règles du jeu social, qui conditionnent les règles du jeu scolaire, n'ont pas changé fondamentalement. Même si cela heurte nos convictions profondes, il faut nous rendre à l'évidence que le pronostic scolaire et social est à peine plus favorable qu'il y a vingt ans pour les jeunes issus de milieux économiquement faibles. Ce n'est pas tout d'ouvrir à tous les portes de l'école. Encore faut-il, à l'intérieur, offrir à chacun selon ses avantages et ses handicaps les conditions nécessaires à son épanouissement. Ce constat d'échec relatif n'a pas pour effet de nous décourager. Il permet au contraire, par

une meilleure saisie du problème, de corriger la trajectoire et de planifier des interventions plus adéquates en concertation avec nos partenaires sociaux.

1.4 Favoriser la participation des jeunes à l'avenir du Québec

L'avenir du Québec sera celui d'une société technologiquement avancée. Nous sommes déjà entrés de plain-pied dans cet avenir. L'industrie de pointe réclame déjà nos diplômés dans les secteurs hautement spécialisés. L'informatique transforme en profondeur les secteurs reliés à l'administration et aux communications. La recherche dans les domaines de la biologie, de l'environnement, de l'énergie ouvre la voie à de nouveaux champs d'application.

Le système scolaire est interpellé par ce fourmillement de mutations en aval. Il lui faut s'ajuster rapidement s'il veut contribuer activement à l'édification d'un Québec moderne. D'autre part, les exigences économiques et sociales rencontrent ici les impératifs d'épanouissement des personnes. Les jeunes aspirent à développer leur potentialités et leur motivation est plus grande si l'école leur en offre le loisir, par des programmes adaptés à un monde qu'ils reconnaissent comme le leur et dont ils se sentent solidaires.

2. Les orientations et les plans en chantier

Voilà donc les principaux éléments de la problématique qui retiennent notre attention, orientent notre action et mobilisent nos ressources.

Pour relever les défis qui lui sont adressés, le ministère de l'Éducation a mis en chantier des politiques et des plans. Certaines politiques, que l'on peut qualifier de majeures, touchent à l'ossature du système et au projet éducatif national; d'autres constituent des mesures particulières de soutien à des catégories de personnes et représentent, dans la plupart des cas, des efforts à renouveler. Je n'ai pas l'intention d'en présenter ici un relevé exhaustif. On comprendra que je veuille plutôt mettre en évidence les dossiers auxquels j'attache une importance particulière.

C'est en 1985-1986 que se concrétiseront les démarches de réflexion et de consultation en vue de reconnaître le rôle déterminant de l'école et de ceux qui la font dans l'économie d'ensemble du système. La nouvelle loi sur l'enseignement primaire et secondaire public sera implantée, et j'amorcerai bientôt la consultation sur les projets de règlements qui en découlent et qui sont nécessaires à son application définitive en juillet 1986.

2.1 Les politiques majeures

2.1.1 La formation générale

Avec la parution en 1979 de « L'école québécoise » et l'adoption en 1981 du nouveau règlement sur le régime pédagogique, le ministère de l'Éducation entreprenait une vaste opération de révision et d'élaboration de tous les programmes du préscolaire, du primaire et du secondaire. L'échéancier prévu a été respecté, dans la très grande majorité des cas.

L'application se déroule généralement elle aussi jusqu'à maintenant selon le calendrier fixé au départ. Au primaire, les mathématiques, l'éducation physique et l'anglais (langue seconde) sont appliqués, et le français suivra en septembre 1985. À la demande du comité mixte formé de représentants des Fédérations des commissions scolaires, de la Centrale de l'enseignement du Québec et du ministère de l'Éducation, un temps de consolidation dans l'implantation de ce premier bloc sera aménagé avec pour effet d'entraîner un sursis dans l'application obligatoire des autres programmes. Au secondaire, où la programmation s'applique par degré, nous en sommes à la classe de quatrième sauf pour les mathématiques et l'anglais (langue seconde). Un calendrier révisé d'implantation a aussi été adopté afin de tenir compte des difficultés particulières rencontrées au secteur anglophone; cette décision fait suite au mémoire présenté par le Comité des responsables anglophones du curriculum.

Cette opération de mise à jour était nécessaire afin d'adapter le régime des études et les programmes aux réalités modernes. Nous avons toutefois conscience que malgré leur contribution essentielle à la formation des jeunes, les programmes ne possèdent pas en eux-mêmes et à eux seuls les vertus magiques provoquant des apprentissages de qualité. Leur application doit entraîner des mutations profondes dans la relation maître-élève et dans l'approche pédagogique des enseignants. C'est pourquoi il convient de poursuivre les activités prévues de soutien, d'animation et de perfectionnement en continuant de consentir aux directions régionales et aux commissions scolaires le niveau actuel des ressources.

D'autre part, il n'est pas réaliste d'envisager la répétition périodique d'une opération de cette envergure; il faudra même l'éviter à tout prix. Pourtant, les programmes ont besoin d'être mis à jour, et c'est donc à l'évaluation continue qu'il faudra recourir. Chaque année, nous devrons choisir un certain nombre de programmes à évaluer de manière à ce que les principaux y passent à tous les cinq ans. Ce plan quinquennal a déjà été élaboré et des ressources y sont affectées.

2.1.2 La formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle n'est plus le parent pauvre du système éducatif. On peut même dire que la distinction forcée entre le général et le professionnel, commode dans la vie scolaire de tous les jours n'a plus, dans les faits, la réalité qu'elle avait auparavant. Le projet de formation réunit en symbiose les deux dimensions, chacune prenant appui sur l'autre pour réaliser l'émergence d'une génération de citoyens cultivés et compétents. Pas plus qu'une formation générale complète ne saurait se concevoir sans une connaissance des réalités du travail, une formation professionnelle serait caduque si elle ne reposait sur une solide formation de base. Cette conviction, partagée par les

responsables de l'entreprise et par ceux de l'éducation, a incité le Ministère à reporter à la fin du secondaire l'enseignement professionnel proprement dit. Une telle décision comporte des conséquences dont je voudrais vous entretenir brièvement.

Le report de la formation professionnelle en 5e secondaire et au-delà entraîne ipso facto la disparition de ce que l'on appelait le professionnel « court ». Désormais, il n'y aura qu'un seul type de formation professionnelle au secondaire donnant accès au statut d'ouvrier qualifié et sanctionné par une reconnaissance unique des compétences, soit le diplôme de formation professionnelle. La première question qui se pose est la suivante : « Qu'adviendra-t-il de la clientèle traditionnelle du professionnel court ? »

Les commissions scolaires implanteront sur une base volontaire en 1985-1986 et sur une base obligatoire à compter de 1986-1987 les cheminements particuliers de formation de base. Il s'agit d'une pédagogie mieux adaptée, c'est-à-dire plus soucieuse des rythmes et des styles d'apprentissage de chacun des élèves. En outre, des expériences d'insertion sociale et professionnelle seront proposées aux élèves de 16 à 18 ans qui n'ont pas encore acquis le diplôme de fin d'études secondaires. Ces expériences pourraient se faire par la voie de l'alternance entre l'école et les milieux de travail. Une telle approche suppose un assouplissement des règles scolaires, la reconnaissance des acquis et la concertation avec l'entreprise. Cela ne signifie nullement une formation à rabais : ce ne sont pas les objectifs qui seront adaptés, mais les modalités.

Cette restructuration affectera temporairement les maîtres de l'enseignement professionnel. La disparition progressive du professionnel court et le report de la formation professionnelle à la fin du cours secondaire entraîneront, pour une période transitoire, des mouvements de personnels qui se traduiront par des départs volontaires, des congés de perfectionnement ou de recyclage, des mises en disponibilité, etc. Le Ministère a prévu ces éventualités et mettra tout en oeuvre pour que l'économie du système coïncide avec la satisfaction des individus. Déjà, j'ai eu l'occasion de rencontrer une délégation de la Commission scolaire régionale de la Mauricie, qui m'a présenté des propositions visant à résorber les surplus de personnel dans l'enseignement professionnel. Les points de vue originaux qu'elle a fait valoir méritent attention, et je m'engage à évaluer honnêtement et rigoureusement la viabilité de ses recommandations.

Qu'en est-il maintenant du contenu lui-même de cette formation professionnelle ? Nous voulons offrir aux jeunes des formations polyvalentes adaptées à la structure des emplois. Pour favoriser la mobilité à l'intérieur d'une famille de spécialités, l'école dispensera une formation professionnelle de base et laissera à l'entreprise ou à l'éducation des adultes le soin de compléter par une formation plus pointue. En plus de favoriser la mobilité, une telle orientation permettra de ne pas allonger indûment le temps initial de formation.

Nous voulons aussi promouvoir la dimension régionale des apprentissages professionnels. Chaque commission scolaire disposera d'une marge de manoeuvre lui permettant de donner à ses programmes professionnels une coloration locale ou régionale. En électro-mécanique, par exemple, une commission scolaire fera des applications aux appareils de sécurité et de serrurerie, une autre à la machinerie servant aux mines, une autres aux machines à bois, une autre à la papeterie, etc. Les régions du Québec sont suffisamment diversifiées pour justifier une telle marge d'application, non seulement aux fins d'adaptation à l'entreprise régionale ou locale mais aussi dans le but de favoriser chez les jeunes des apprentissages significatifs.

Tout comme pour la formation générale, l'entreprise de révision et d'élaboration des programmes professionnels mobilise de nombreuses ressources tant du monde du travail que de milieux scolaires. On peut en avoir une idée en songeant que l'on prévoit passer de 269 programmes à moins d'une centaine d'ici 1988-1989. Cela suppose beaucoup de consultations, des études de cohérence et de pertinence et la traduction des besoins en objectifs pédagogiques, ce que nous ne pouvons remettre à plus tard.

2.1.3 Le projet d'éducation permanente

La mise en oeuvre du projet d'éducation permanente suppose d'abord une redéfinition de la formation initiale dispensée aux jeunes dans le cadre de la scolarité obligatoire. Les programmes scolaires doivent tenir compte des possibilités désormais offertes aux adultes de compléter quand bon leur semble cette formation initiale. On a vu qu'à ce titre les actions découlant de l'énoncé de politique « L'École québécoise » en 1979, et des « Propositions de relance et de renouveau de la politique de formation professionnelle des jeunes » en 1982, réalisent dans les faits ce qui n'était jusqu'ici qu'un concept souvent considéré comme utopique.

Le second volet de ce dispositif global — l'éducation des adultes — a longtemps été considéré comme le tout. La preuve en est que l'on désignait dans les organismes les services d'éducation des adultes par « éducation permanente ». Nous avons éliminé ce quiproquo en donnant à chaque type de clientèle la place qui lui revient à l'intérieur du projet global. Nous venons de voir comment le ministère de l'Éducation a résolument transformé la formation dispensée aux jeunes pour la situer sur un continuum qui s'étend de la petite enfance au troisième âge. Nous

allons maintenant donner un bref aperçu des mesures destinées aux adultes.

Ces mesures sont placées sous le signe de l'ouverture et de l'accessibilité. La Loi 3 ouvre officiellement l'accès de l'école aux clientèles adultes. Les règles budgétaires confirment la volonté législative en prévoyant que les subventions versées aux commissions scolaires pour la formation de base, bien que s'adressant en priorité aux clientèles soumises à la scolarité obligatoire, peuvent également servir à l'éducation des adultes; les ressources didactiques leur sont également accessibles. La loi stipule de plus que le régime pédagogique peut être adapté aux situations particulières des étudiants adultes.

Des crédits supplémentaires sont alloués pour implanter différentes mesures visant à rendre les services éducatifs plus pertinents et plus accessibles. Accessibilité accrue à la formation de base par l'alphabétisation, aux formations qualifiantes par la reconnaissance des acquis expérientiels, à la formation professionnelle par les cours de recyclage et de perfectionnement aux travailleurs des métiers en perte de vitesse. Ouverture aussi par la diversification des offres de formation. Nous pensons ici aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) dont le nombre a presque doublé cette année.

Enfin, la mise en place du dispositif des services d'accueil et de référence régionalisés permettra à chaque adulte du territoire québécois de trouver en un même endroit dans sa région, une personne capable de l'accueillir, de l'assister dans la définition de son projet de formation, de lui prodiguer des services d'information et d'orientation, d'évaluer ses acquis antérieurs et de le référer à la ressource éducative appropriée. L'établissement d'un tel dispositif a été rendu possible grâce à la coopération des commissions scolaires, des CEGEP, des commissions de formation professionnelle, des universités, des OVEP et dans certains cas, des COFI et des groupements de femmes. Il s'agit en somme d'une coopérative de services. L'année 1985-1986 sera très importante puisque l'infrastructure est installée et que l'on est rendu à l'étape du véritable démarrage.

2.1.4 La micro-informatique dans le système scolaire

L'évolution technologique, et en particulier l'essor de la micro-informatique, continue d'affecter en profondeur et de façon irréversible les rouages économiques, la structure des emplois et jusqu'à la vie quotidienne des personnes. Le système éducatif ne pouvait rester en marge d'un tel phénomène, et il devait faire en sorte que jeunes et adultes puissent s'approprier les nouvelles technologies et être en mesure de s'adapter rapidement aux changements qu'elles impliquent.

À cet effet, le ministère de l'Éducation a élaboré un plan quinquennal de développement de la micro-informatique dans le système scolaire. Ce plan en sera en 1985-1986 à sa troisième année de réalisation. Pour ajouter à la compréhension du dossier, un document relatif au plan a été déposé auprès des membres de la commission parlementaire. Il fait état des réalisations des années 1983-1984 et 1984-1985, ainsi que des mesures prévues pour l'année 1985-1986. Qu'il me soit permis, sans entrer dans tous les détails, d'attirer votre attention sur la progression des principaux volets de cet important dossier.

Tout d'abord, au chapitre des programmes d'études, nous poursuivrons l'implantation du programme d'introduction à la science de l'informatique au cours secondaire. Nous passerons de 315 écoles touchées (30,000 élèves) à 450 (45,000 élèves). Ajoutons que nous tenons également compte de l'évolution technologique dans ce domaine lorsque nous procédons à la révision des programmes de formation professionnelle.

Un tel développement entraîne par le fait même la nécessité d'intensifier le volet de formation et de perfectionnement des personnes. On continuera de tenir des sessions ponctuelles de formation à l'intention des divers personnels et d'organiser des stages en industrie à l'intention du personnel de la formation professionnelle. On continuera d'encourager, par le biais des budgets de perfectionnement, les enseignants appelés à dispenser les cours d'introduction à la science de l'informatique à s'inscrire aux cours offerts par les universités dans le cadre des certificats. Enfin, on accélérera la production de la série télévisée Octo-Puce II.

Nous avons l'intention d'accélérer le développement et l'achat de logiciels et de didacticiels. C'est là un rouage essentiel du plan quinquennal. Non seulement faudra-t-il continuer de soutenir les entreprises de production mais aussi susciter des projets de coproduction avec les réseaux d'enseignement et le personnel des établissements scolaires. En corollaire, il y aura lieu d'aider les commissions scolaires à se procurer les logiciels et didacticiels sans lesquels les équipements perdraient toute utilité.

Nous prévoyons en effet acquérir en 1985-1986 les micro-ordinateurs correspondant à la dernière tranche du contrat passé au cours de l'année avec la firme COMTERM. Comme on se souvient, ce contrat prévoyait l'achat de 9000 unités au cours des deux années.

Le succès d'un plan de développement aussi novateur repose en bonne partie sur un solide volet de

recherche, d'expérimentation et d'innovation pédagogique. Au cours de la présente année scolaire, la création d'un centre de recherche en applications pédagogiques aura franchi des étapes décisives. Nul doute que les travaux du centre apporteront en 1985-1986 des éclairages essentiels dans le développement de logiciels exemplaires et dans l'expérimentation de modèles d'intégration pédagogique de l'ordinateur. D'autre part, le ministère de l'Éducation suscitera et soutiendra les projets émanant des milieux scolaires.

Enfin, le plan comporte aussi un volet d'évaluation continue et intégrée. Le mécanisme a déjà été mis en place et il continuera de fonctionner jusqu'à la fin du plan quinquennal. Ainsi, on pourra corriger au fur et à mesure les erreurs de trajectoire.

2.2 Les efforts à poursuivre

En plus des politiques majeures liées intrinsèquement à la trame du projet éducatif national, le Ministère a identifié une série de cibles où il lui apparaît que des efforts particuliers doivent être soutenus et renouvelés.

2.2.1 Les milieux économiquement faibles

L'énoncé de politique « L'École québécoise » rappelait le droit de tous à une éducation de qualité et insistait sur le principe de l'égalité des chances, obligeant ainsi les milieux scolaires à reconnaître la présence à l'école de groupes minoritaires ayant des besoins spécifiques. Dès l'année suivante, en 1980, le Ministère publiait une politique proposant un ensemble d'interventions éducatives pour les enfants des milieux économiquement faibles. Sans négliger tout à fait les ordres d'enseignement primaire et secondaire, la politique prévoyait des mesures destinées prioritairement aux très jeunes enfants et aux adultes. En 1984, un comité était créé afin de réviser la politique existante et de formuler des recommandations précises visant à mettre à jour les orientations du Ministère dans ce domaine et à améliorer la qualité de l'enseignement dans les milieux économiquement faibles. Ce comité a maintenant terminé ses travaux et déposé son rapport.

Le comité propose un plan d'action triennal qui débutera en 1986-1987. Il est prématuré d'identifier les mesures qui seront alors mises en oeuvre. Toutefois, on peut d'ores et déjà retenir que le plan d'action repose sur l'émergence de projets locaux nécessitant la coopération de tous les agents concernés. Le Ministère accordera l'aide technique nécessaire et financera les projets sur la base d'une carte révisée des milieux économiquement faibles. Cette carte, qui permet de dégager pour chaque milieu un indice de « défavorisation », vient tout juste de recevoir les correctifs nécessaires. La nouvelle carte utilise le recensement de 1981 au lieu de celui de 1971 comme base de calcul; elle permet aussi d'attribuer un indice à l'école et non plus seulement à la commission scolaire. Ces modifications majeures introduisent une plus grande équité dans le processus d'allocation des ressources et tiennent davantage compte des réalités actuelles. On songe à l'utiliser dès 1985-1986 pour procéder à une réallocation des ressources. Cet instrument est disponible à des commissions scolaires qui, comme le Conseil scolaire de l'île de Montréal, consacrent une partie importante des taxes scolaires à l'établissement d'un système de péréquation visant la réduction des écarts économiques entre les quartiers.

2.2.2 L'école et les communautés culturelles

Les enfants des différentes communautés culturelles constituent à l'intérieur de l'école des groupes minoritaires nécessitant une attention particulière. Soucieux de favoriser l'égalisation des chances scolaires, le Ministère a créé l'an dernier un comité chargé de faire une analyse de la situation et de proposer des mesures de correction des inégalités. Le comité vient tout juste de terminer ses travaux et de déposer un rapport comportant une soixantaine de recommandations.

Une première analyse de ces dernières laisse entrevoir la possibilité de donner suite dès cette année à une dizaine d'entre elles; l'an prochain, c'est-à-dire en 1985-1986, nous pourrons en réaliser une vingtaine d'autres. Il faudra par ailleurs procéder à une analyse plus poussée pour déterminer le rythme et les modalités d'application de la dernière moitié des recommandations. Déjà, toutefois, la mise en oeuvre des premières introduira une dynamique nouvelle dans les milieux et encouragera les instances locales à susciter des initiatives qui modifieront positivement le contexte scolaire.

2.2.3 L'école et les élèves doués et talentueux

L'entreprise d'égalisation des chances, qui vise le développement optimal des aptitudes de tous les élèves par une attention aux besoins spécifiques de chacun, doit aussi se préoccuper d'un minorité trop longtemps négligée: les élèves doués et talentueux. En effet, on ne peut parler d'excellence et du développement des compétences nécessaires à l'essor du Québec moderne si on ne favorise pas l'éclosion des talents.

Un document d'orientation sera bientôt prêt et des décisions seront prises afin que ces élèves reçoivent toute l'attention nécessaire. Déjà, cependant, le cadre se dessine et des actions concrètes peuvent être menées dès l'an prochain. Par exemple, au cours secondaire, il ne faudrait pas penser que la notion évoquée précédemment de « cheminements particuliers de formation de base » est réservée aux élèves qui se seraient trouvés au professionnel

court. Les élèves doués et talentueux doivent eux aussi profiter de ce type de pédagogie individualisée. Il n'est pas dans notre intention de susciter la création d'écoles ou même de classes pour doués et talentueux. Il faut plutôt encourager l'exploitation des ressources éducatives de l'école et de la communauté. Le Ministère soutiendra les innovations pédagogiques réalisées dans ce cadre et diffusera les rapports d'expériences en provenance des différents milieux. C'est le premier pas qu'il convient de franchir dès 1985-1986.

2.2.4 La condition féminine

Les filles à l'école ne constituent pas un groupe minoritaire. Cependant, leur orientation présente des anomalies qui les situent en position d'inégalité.

Jusqu'au niveau du baccalauréat, la représentation féminine est égale à celle des garçons. Pourtant, lorsque l'on scrute attentivement la ventilation des effectifs et des diplômés par spécialisation ou par concentration, on réalise que les filles continuent de se diriger systématiquement vers les métiers traditionnellement féminins: santé, secrétariat, soins esthétiques, couture et habillement. Les relances effectuées par le ministère de l'Éducation auprès des sortants du système scolaire démontrent que les spécialités « féminines » présentent un taux de chômage plus élevé et un salaire inférieur.

Les orientations privilégiés par les filles préparent principalement à des emplois dans le secteur tertiaire, où l'on prévoit des surplus de main-d'oeuvre dûs au développement de la micro-technologie et aux coupures budgétaires dans les services publics. Il suffit de constater l'absence quasi totale des étudiantes dans les options « gagnantes » reliées au virage technologique pour conclure que les filles seront les grandes perdantes, si on ne les incite pas à se tourner plus résolument vers les secteurs scientifiques et techniques traditionnellement masculins. La société québécoise y perd aussi dans ce gaspillage du potentiel humain.

Pour remédier à cette intolérable situation, le ministère de l'Éducation, de concert avec ses partenaires sociaux, entend mener des actions vigoureuses et continues. C'est dans cette optique qu'il s'est associé au Conseil du statut de la femme, au ministère des Communications et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, pour produire un instrument didactique sur les carrières non traditionnelles d'avenir. La brochure « Explorons de nouveaux espaces » et la vidéo qui l'accompagne serviront de support aux activités d'incitation à l'orientation des filles vers les métiers prometteurs.

En outre, dans le cadre de la décennie des femmes, le Ministère a adopté un plan triennal d'activités qui va dans le même sens. En 1985-1986, ce plan prévoit la recherche et la production de nouveaux instruments pédagogiques, la tenue de sessions de perfectionnement des personnels scolaires, l'identification de femmes oeuvrant déjà dans des secteurs de pointe et disponibles pour rencontrer des étudiantes, un dossier biographique d'une vingtaine de ces femmes, un guide de planification de conférences et d'ateliers de manipulation technique à l'usage des enseignants et des conseillers d'orientation ainsi qu'un didacticiel à l'intention des élèves du deuxième cycle du primaire. Enfin, l'influence des pairs étant souvent déterminante dans l'orientation des jeunes, on soutiendra également les initiatives des comités d'élèves.

2.2.5 L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le volet « éducation » du plan gouvernemental d'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue toujours un dossier prioritaire du ministère de l'Éducation, et il mobilise les ressources de plusieurs unités administratives.

Les actions entreprises en 1984-1985 sous la responsabilité du ministère de l'Éducation portaient principalement sur l'amélioration des services d'orientation et d'information, la prévention de l'abandon scolaire, le retour à l'école des décrocheurs identifiés, le développement de l'enseignement professionnel et le perfectionnement des intervenants. De plus, le ministère de l'Éducation collabore activement avec deux autres ministères en assumant ses propres responsabilités dans la réalisation des mesures suivantes:

- Jeunes volontaires, avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;
- Travaux communautaires, stages en milieu de travail et rattrapage scolaire, avec la ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Les mesures d'orientation et d'information ont rejoint 43,000 élèves, celles de prévention de l'abandon scolaire 38,000 élèves, et celles du retour à l'école 21 000 élèves. Parmi ce dernier groupe, 9 500 ont été référés aux milieux scolaires par le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, 8 500 étaient inscrits à l'enseignement régulier et 3 000 à l'éducation des adultes (dont le financement a été assuré par l'enveloppe budgétaire des commissions scolaires). Il s'agit là d'une contribution supplémentaire du réseau de l'éducation, et elle est d'autant plus significative qu'elle fait d'une mesure ponctuelle une prise en charge institutionnelle. La nouvelle politique de l'éducation des adultes, les règles budgétaires 1985-1986 et l'application de la Loi 3 dès septembre 1986 donneront un caractère de permanence aux mesures visant à favoriser le retour aux études des jeunes décrocheurs qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

Pour leur part, les mesures de perfectionnement ont permis la réalisation de cinquante (50) projets et les travaux communautaires ont rejoint 2 400 bénéficiaires de l'aide sociale.

En 1985-1986, troisième année du plan, les activités se poursuivent en fonction des résultats de l'évaluation en cours. Cette dernière, dont une grande partie tient compte de la satisfaction des bénéficiaires du plan, laisse déjà entrevoir la contrepartie des nombreux témoignages positifs exprimés. On pourrait les résumer ainsi : « Pourquoi l'école régulière ne m'a-t-elle pas enseigné des choses aussi intéressantes et utiles ? Je n'aurais jamais décroché ! » De tels témoignages interpellent vivement le système scolaire et nous indiquent le bien-fondé des efforts entrepris pour réviser le régime pédagogique et les programmes. Ils nous indiquent aussi qu'il faudra évaluer l'impact des changements apportés et rester constamment sur le qui-vive.

2.2.6 La formation et le perfectionnement des maîtres

Tous les chantiers évoqués jusqu'ici comportent des exigences considérables de formation et de perfectionnement des maîtres. Le Ministère en est tout à fait conscient et déjà, en juin 1983, il soumettait à la consultation un document d'orientation intitulé « Vers des aménagements ». En raison d'une année scolaire 1983-1984 fort chargée (restructuration scolaire, formation professionnelle des jeunes, micro-informatique à l'école, etc.), les partenaires ont reporté leur participation à la consultation en 1984.

À ce jour, les résultats de la consultation sont compilés et un comité réunissant des représentants du MEQ et du MESST s'apprête à en tirer les conclusions, ainsi qu'à proposer les aménagements à retenir et à mettre en place. On devrait donc pouvoir annoncer dans le courant de la prochaine année les mesures qui auront été arrêtées.

2.3 Une restructuration à faire

L'année 1984-1985 a été celle de l'adoption de la Loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public. Pour qu'elle puisse entrer en vigueur de façon définitive et dans sa totalité le 1er juillet 1986, il faut dès maintenant mettre en oeuvre le dispositif de transition et adopter les procédures, les règlements et les règles budgétaires qui la rendront opérationnelle. La plupart des étapes de ce processus sont décrites au chapitre VI de la loi.

Parmi les règlements qui découlent de cette loi, il y en a trois qui feront l'objet d'une consultation vers la mi-juin 1985.

Je dépose à cette commission les projets de règlement sur le régime pédagogique, sur la gestion des ressources matérielles et financières des commissions scolaires, et sur la consultation des parents préalable à une demande de reconnaissance ou de retrait de reconnaissance comme école catholique ou comme école protestante.

Le premier projet porte sur l'article 447 de la Loi 3 qui fixe le cadre à prévoir pour l'organisation des services éducatifs et qui détermine les sujets auxquels s'applique le règlement. Le nouveau régime s'apparente à l'ancien sur la plupart des sujets ; les principales modifications portent sur le temps prescrit pour les services éducatifs, sur les matières obligatoires et à option ainsi que sur le calendrier d'application progressive des articles du régime. Dans l'ensemble, le nouveau régime colle aux articles de la loi et, de ce fait, s'appuie sur des balises qui facilitent sa compréhension. D'autre part, il respecte l'esprit de la loi qui octroie aux instances locales une plus grande marge de manoeuvre.

Le projet de règlement sur la gestion des ressources matérielles et financières porte essentiellement sur l'aliénation des immeubles, sur les contrats de construction des immeubles de même que sur les services professionnels reliés à ces constructions. Sans entrer dans les détails, il ressort des projets de règlement que l'accent est mis sur la simplification du système, la responsabilisation des commissions scolaires, la transparence des décisions, l'utilisation rationnelle des ressources matérielles et l'harmonisation des procédures.

Le projet sur la consultation des parents préalable à une demande de reconnaissance ou de retrait de reconnaissance comme école catholique ou comme école protestante fixe les modalités par lesquelles une commission scolaire met en oeuvre le processus conduisant à l'octroi ou au retrait du statut confessionnel d'une école. Le règlement fait obligation à la commission scolaire de tenir une consultation à la suite d'une demande de conseil d'école, et de veiller à ce que son déroulement s'effectue dans le plus grand respect des règles du jeu démocratique.

La Loi 3 constitue l'aboutissement d'un long cheminement qui, du livre vert en 1977 jusqu'à ce jour, a donné lieu à de nombreuses consultations et à des commissions parlementaires. Adopter une loi pour le système scolaire est un processus qui exige du temps et des efforts concertés, lorsque les citoyens sont assez aguerris au jeu politique pour exprimer leurs points de vue et le gouvernement assez respectueux des droits civiques pour chercher la voie étroite des compromis socialement acceptables. Nous avons là un exemple de la démocratie en action.

3. Les traits de ce temps de mise en oeuvre

La nouvelle loi sur l'enseignement primaire et secondaire ainsi que la nouvelle configuration du ministère de l'Éducation déterminent un certain nombre de traits de cette période de mise en oeuvre.

3.1 La responsabilisation des milieux

La première moitié de la présente décennie a été marquée par une volonté de décentralisation des responsabilités vers ceux qui font l'école et donc par une démarche progressive de prise en charge de l'école par la communauté. La Loi 3 vient accentuer ce mouvement en créant des conditions qui permettent de passer des intentions à la réalisation des objectifs de responsabilisation des milieux.

La loi favorise une décentralisation administrative réelle vers l'école en la plaçant nettement sous la responsabilité d'un directeur et d'un conseil. La composition et les fonctions des conseils d'écoles permettent de reconnaître le rôle prééminent des communautés locales dans la gestion des écoles. Les enseignants se voient confirmés dans leurs responsabilités relatives à l'enrichissement des programmes d'études et à l'adaptation des contenus indicatifs, au choix des modalités d'intervention pédagogique, du matériel didactique et des instruments d'évaluation.

Au niveau de la commission scolaire, le principe de l'élection démocratique au suffrage universel, pour la majorité des commissaires, a été préservé de manière à réaffirmer le maintien de la responsabilité de chaque communauté locale à l'égard des services publics d'éducation. Afin que la voix des écoles se fasse entendre au centre de décision de la commission scolaire, des parents désignés par l'ensemble des membres des conseils d'école représentent ces derniers au conseil des commissaires.

Lors de l'étude des crédits 1984-1985, mon prédécesseur, le ministre Yves Bérubé, annonçait l'intention du Ministère de se délester de certaines fonctions et pouvoirs et de se centrer sur sa mission essentielle. Les dispositions de la nouvelle Loi 3 ont concrétisé cette intention en réduisant les pouvoirs et les contrôles gouvernementaux sur la vie pédagogique et la gestion des commission scolaires. À titre d'exemple, les commissions scolaires n'ont plus à faire autoriser les programmes locaux par le Ministère; elles ont maintenant le pouvoir d'exempter un élève de l'application d'une disposition du régime pédagogique et elles peuvent délivrer les équivalences d'études. De même, le Ministère abandonne les contrôles à priori dans au moins trois domaines: la disposition des biens, l'élaboration des plans et devis et les budgets annuels. Le nouvel encadrement réglementaire permet de décentraliser les pouvoirs et la prise de décision.

Il revient donc aux milieux de prendre acte de ces nouveaux pouvoirs et responsabilités afin de faire de l'école un lieu qui réponde davantage aux aspirations de la communauté environnante. Le Ministère tend à s'appuyer davantage sur la motivation et sur la capacité des agents éducatifs locaux à se donner les outils pédagogiques adaptés à leurs besoins, à s'engager dans des entreprises nouvelles, à prendre en main les destinées de leur école.

3.2 La concertation des partenaires

Une plus grande décentralisation, aboutissant obligatoirement à une responsabilisation accrue des milieux, place au premier plan la nécessaire concertation entre tous les partenaires impliqués de près ou de loin dans l'éducation.

Les règles du jeu nées de la Loi 3 imposent de nouvelles formes de concertation au sein même du réseau scolaire. En précisant les rôles spécifiques des différents partenaires, cette loi a fait de l'école un lieu de concertation dont l'aboutissement majeur sera la réalisation du projet éducatif. Le nouveau conseil d'école, formé de représentants de toutes les composantes de l'école, constitue le coeur de la coopération de tous ces partenaires. Il est assisté dans ses fonctions par trois comités regroupant les parents, les élèves, les enseignants et les professionnels. Cette concertation interne à l'école peut même s'étendre au-delà des personnes directement impliquées. C'est ainsi que l'assemblée des parents peut décider de désigner un représentant de la communauté pour occuper le siège d'un parent au conseil d'école. Entre l'école et la commission scolaire, de nouveaux rapports doivent s'établir pour tenir compte de la redéfinition des responsabilités et d'une participation plus grande des parents au conseil des commissaires.

Le nouveau dialogue s'est aussi engagé entre le ministère de l'Éducation, les fédérations de commissions scolaires et des syndicats d'enseignants. À l'initiative du Premier ministre, des comités mixtes ont été formés afin d'examiner les difficultés rencontrées dans l'application des dispositions tenant lieu de conventions collectives.

La concertation déborde même le réseau de l'éducation. Les politiques en action, dont j'ai parlé précédemment, faisaient déjà apparaître la nécessité d'une concertation accrue entre l'école et les autres partenaires sociaux. Les services régionalisés d'accueil et de référence, qui impliquent la concertation de plusieurs organismes d'une même région, constituent un bon exemple de ce phénomène. De même, certaines orientations en formation professionnelle entraînent l'établissement de relations très étroites entre le monde de l'éducation et celui du travail. Si on retient, par exemple, la voie de l'alternance comme cheminement particulier pour certains élèves, le réseau de l'éducation devra être en lien direct avec les entreprises.

Enfin, la nouvelle configuration du ministère de l'Éducation, dédié exclusivement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, oblige à accorder une attention toute particulière à la concertation entre les divers ordres d'enseignement. Qu'il s'agisse de mécanismes de passage d'un ordre d'enseignement à l'autre, de concordance dans les programmes, de cohérence dans des secteurs impliquant divers ordres (comme l'éducation des adultes, la formation professionnelle ou la micro-informatique), la concertation s'impose d'emblée.

3.3 La recherche de la qualité et de l'efficacité à l'aide de l'évaluation

Cette période que nous vivons, identifiée comme celle du « second souffle » de la réforme scolaire, est marquée par la recherche de la qualité. Les grandes opérations menées depuis la parution de « L'École québécoise » visaient notamment à doter le système éducatif québécois d'instruments susceptibles d'en accroître la qualité. Les quelques exemples suivants suffiront à illustrer ma pensée. Le Ministère a rendu publiques au cours des dernières années diverses politiques sectorielles qui sont venues préciser les orientations générales de notre système. Tous les programmes d'enseignement ont été renouvelés et leur implantation a été facilitée par un important programme de soutien pédagogique (guides pédagogiques, perfectionnement des enseignants, matériel didactique, etc.). Des régimes pédagogiques, plus ouverts à la responsabilité locale, ont été promulgués. Cette recherche de la qualité offre à l'évaluation un fondement solide. Ce n'est pas tout de se donner des instruments pour accroître la qualité, il importe aussi de se donner les moyens de juger de cette qualité. On assiste depuis quelques années, chez les agents d'éducation, à une attention et à un intérêt renouvelés pour le champ de l'évaluation.

À la recherche de la qualité s'ajoute la recherche de l'efficacité du système. De plus en plus, les pressions de l'opinion publique incitent les établissements à rendre compte de leurs activités éducatives. Les moindres données, qui traduisent même partiellement la performance de notre système, font la « une » des quotidiens québécois. La population est avide de ces jugements portés sur notre système. En plus, devant les impératifs de rationalisation liés d'une part au déclin de la population scolaire et d'autre part aux coûts de l'éducation dans une économie en crise, on redécouvre les nécessités et les vertus de l'évaluation.

En réalité, la volonté d'évaluer n'est pas un phénomène nouveau et des gestes importants ont déjà été posés, notamment la politique générale d'évaluation pédagogique et le cadre général de l'évaluation dans l'ensemble du système éducatif. Actuellement, des travaux sont en cours afin de dégager de l'ensemble des données que nous possédons celles qui sont les plus significatives pour porter un jugement sur la qualité, la performance et les tendances générales de notre système d'éducation. Nous serons bientôt en mesure de fournir aux gestionnaires des écoles un profil pédagogique de leur école axé sur le cheminement scolaire. Il sera possible de situer l'école par rapport à elle-même, par rapport à des écoles ayant les mêmes caractéristiques et même par rapport aux tendances générales du système scolaire. L'analyse de ces données permettra aussi de mieux mesurer la pertinence (rapport entre les besoins manifestés et les objectifs visés) et l'efficacité (rapport entre les objectifs visés et les effets obtenus) des grands programmes d'action du Ministère.

Dans cette perspective, certaines données significatives doivent permettre, en particulier, l'évaluation des programmes et des apprentissages dans leurs rapports avec les objectifs d'ensemble de l'éducation. Le Ministère indique son intention, à cet égard, d'explorer l'hypothèse de mécanismes intégrateurs permettant de vérifier l'atteinte, par le système scolaire, d'objectifs de formation par rapport à des variables à préciser (par exemple, les domaines de formation, les régions administratives, les caractéristiques descriptives des élèves). Je tiens à préciser qu'il s'agit d'outils à des fins d'évaluation de système et non pour la sanction des études.

Ces travaux sur la recherche de données significatives constituent une première étape. Dans un deuxième temps, il faudra être en mesure d'établir les liens entre les diverses données. Par exemple, retrouve-t-on plus d'échecs, plus d'abandon scolaires, des choix d'orientation très différents dans les milieux économiquement faibles par rapport à d'autres milieux, dans les milieux ruraux par rapport aux milieux urbains? Nos efforts porteront donc sur la création d'outils afin d'établir ce genre de relations et ainsi développer des indicateurs permettant d'évaluer la performance du système scolaire et d'ajuster nos programmes en conséquence.

Conclusion

L'Assemblée nationale sera appelée à voter bientôt, à ma demande, des crédits de 4 milliards 591 millions $ pour assurer l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (public et privé) des jeunes et des adultes du Québec. Ces crédits représentent une hausse de 3,5 % sur ceux de l'an dernier; en regard des dépenses probables, l'augmentation passe à 4,8 %.

L'ensemble du budget est constitué de deux éléments majeurs: l'administration (2,2 %) et l'enseignement (97,8 %). Par rapport à l'année 1984-1985, le budget de l'administration a diminué de 4 % alors que celui de l'enseignement a augmenté de 11,3 %. Cette hausse est attribuable en grande partie au paiement par anticipation effectué en 1983-1984, qui a eu pour effet de diminuer les crédits de 1984-1985 et de gonfler artificiellement de 7,7 % ceux de 1985-1986; c'est pourquoi nous avons une augmentation réelle de 3,5 %.

La majeure partie de ces crédits de 4 milliards 591 millions $ est destinée aux commissions scolaires et sert surtout à assurer la rémunération du personnel enseignant, qui constitue la principale ressource mise à la disposition des élèves.

Malgré le fait que l'on assistera à une diminution d'environ 5 000 élèves dans nos écoles, le montant des subventions gouvernementales pour l'enseignement aux jeunes augmentera de quelque 20 millions $ en 1985-1986. De plus, le gouvernement engagera un montant de 30 millions $ pour les programmes de constructions d'écoles et d'amélioration des écoles existantes. J'ai demandé, à cet égard, qu'on me présente les projets plus tôt que par les années passées afin que je puisse les autoriser rapidement.

Par ailleurs, la poursuite de la réalisation du plan quinquennal de développement de la micro-informatique à des fins pédagogiques permettra aux commissions scolaires d'acheter des équipements pour quelque 22 millions $ en 1985-1986.

Les crédits accordés à mon ministère assureront également le maintien d'interventions éducatives particulières reliées à l'accessibilité de l'éducation et à l'organisation de services supplémentaires pour des clientèles spéciales, dont les élèves en difficulté et les élèves provenant de milieux économiquement faibles. Une mesure nouvelle a aussi été conçue pour faciliter l'hébergement des jeunes handicapés qui doivent loger hors du foyer familial pour recevoir des services éducatifs appropriés. Les parents de chaque enfant éligible pourront ainsi bénéficier d'une allocation maximale de 1 500 $ par année.

Enfin, j'aimerais rappeler que le budget dont il est question constitue à toutes fins utiles celui du réseau, puisque c'est dans les écoles que vont se réaliser les mesures mises en lumière tantôt.

L'étude des crédits est une des rares occasions, sinon la seule véritable, de faire connaître aux membres de la commission parlementaire et à la population en général l'état du développement des grands dossiers éducatifs. C'est aussi le moment de rendre des comptes puisque les crédits à engager le sont toujours par rapport à l'année qui précède, aux actions qu'il faut interrompre, continuer ou modifier et à celles qu'il convient d'inventer parce que des besoins nouveaux se sont manifestés.

Loin de me soustraire à cette obligation annuelle, j'ai voulu profiter pleinement de l'occasion qui m'est offerte et je n'ai pas hésité à prendre le parti d'expliquer en détail certaines orientations majeures ainsi que les mesures concrètes par lesquelles nous allons passer « du projet à l'action ».

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

55-1389
8586-094